

Séjour du citoyen Draso Angotowa à Lubutu, Punia et Kasongo

Le président sous-régional du Parti et commissaire sous-régional Maniema, le citoyen Draso Angotowa, vient boucler la 2ème étape de sa mission d'inspection administrative dans les zones de sa sous-région, notamment à Punia, Lubutu et Kasongo.

Pendant son séjour dans les trois zones précitées, trois points ont attiré son attention; savoir les conflits de pouvoir au niveau des unités de base, la ruée de la population active vers l'exploitation des terres précieuses et le déclin. Ces trois éléments constituent un handicap sérieux pour le développement au Maniema, notamment pour l'entretien des routes, la desserte agricole et si que pour la production de l'agriculture.

L'inertie anachronique de certains chefs de collectivités semble à la base de cette situation. L'exemple le plus frappant est la situation vécue par l'autorité sous-régionale Maniema dans la collectivité des Bakumu à

Kasese, en zone de Punia où la population agricole représente moins de 4 % de la population active. Tout le monde s'adonne à l'exploitation de l'or dans la grande forêt de Kitamuna et les routes sont complètement dégradées. Même son de cloche dans la collectivité d'Ulindi à Ferekeni dans la même zone de Punia.

Dans la zone voisine de Lubutu, on ne vit que des lugubres souvenirs du passé. Toutes les plantations du café sont abandonnées à Obokote au chef-lieu de la zone de Lubutu tandis qu'un important centre d'adaptation permanente du service agricole (CAPSA), jadis profitable pour la population de Lubutu et Punia, n'est plus qu'un triste vestige du passé.

Heureusement, grande était la satisfaction de l'autorité sous-régionale de constater que les éléments de la gendarmerie cantonnés dans les zones de Punia et Lubutu travaillaient honnêtement pour la protection de la population

et de leurs biens. Les chefs des entités de base de ces deux zones sont félicités de la bonne collaboration qui existe entre eux et le commandant de la compagnie, le capitaine Mutwapi Lukengo Mputu.

Dans la zone de Kasongo où le citoyen Draso a passé 4 jours, il a amèrement constaté que bien que cette entité administrative soit la colonne vertébrale de l'économie du Maniema, il y reste encore beaucoup à réaliser dans certaines des dix collectivités que compte Kasongo. Cela à cause de la paresse qui domine certaines gens dont l'unique préoccupation est les cultes religieux et des discours byzantins.

Quant à l'administration publique de la zone, les choses ne semblent pas tourner au mieux à cause d'un climat malsain qui ne laisse pas passer le courant entre les cadres dirigeants.

KASSA MALONGA
Reportage de Masimango
Ilundu Busanya.

ANEZA/SUD-KIVU

Le président Baleke vomit par ses comitards

Le lundi 27 mai 1985, le citoyen Bosuma Bakili, directeur régional de l'Aneza au Kivu, a réuni les membres du comité sous-régional du Sud-Kivu à Uvira.

Au centre des débats, le climat malsain qui rongerait l'Aneza/Sud-Kivu. Selon la majorité des comitards, seul le président Baleke en serait auteur.

Ils affirment que depuis le 31 mars, aucune réunion statutaire n'a été tenue. Et cela bien malgré qu'une fraction de membres ait jugé bon de se réunir une fois sans lui, pour une question d'intérêt des affiliés.

Des rencontres informelles se déroulent ainsi sur la route à bord d'une voiture tandis qu'il s'illustrerait par des dépenses ostentatoires (13.000 Z. déjà)

Le souhait des membres du comité sous-régional est de le débarquer sans autre forme de procès.

Et c'est ce qu'ils auraient dit en clair au directeur de l'Aneza qui nous a déclaré qu'il présentera toutes ces doléances au Conseil régional. En attendant le verdict.

Musemi Kilondo.

COOCEC : Sungura et Bisimwa débarqués

passage d'une délégation des inspecteurs de la Banque du Zaïre, janvier dernier, venant pour une mission d'évaluation et d'évaluation des de la Coocec et des Coopec (Nyalu, Kadutu, Cimpunda, Beni et Butembo) permis aux participants de la 8ème Assemblée générale de cerner les réalités faibles autour des épargnes et crédits de 1989 membres effectifs existant dans les coopératives et les Coopec du Kivu.

est vrai que les ont pris de l'importance dans leur milieu et bénéficient de confiance de leurs membres. Mais, il est aussi que nombre de problèmes liés à l'organisation et au fonctionnement sont susceptibles de faire couler les entreprises coopératives. C'est pourquoi la Banque du Zaïre veut drainer l'UCCEC, les CEEC et les COOPEC en qu'institutions financières spécifiques préconise au préalable un assainissement financier qu'administratif. En fait, la gestion financière et le contrôle insuffisant et inefficace à cause

de la grande autonomie des COOPEC, laquelle conduit à l'indiscipline ne pouvait que conduire aux désastres.

Entre les dirigeants et l'entreprise

La question de survie de l'entreprise soulevée par les conseils techniques a fait plus d'une victime. Tout s'était très bien passé jusqu'à là. La tension monta lors de la présentation des "états financiers", à propos desquels, les explications des administrateurs n'avaient fait qu'alerter les représentants des membres: les délégués de 22 Coopec agréées dans le Kivu.

Les montants de 1.651.593,91 zaïres, de 720.377,48 et autres alloués respectivement aux salaires, soins médicaux et frais communs ne pouvaient que faire monter la moutarde au nez des délégués présents à l'institut d'Ibando, ce 1er juin 1985, de 8h00' à 20h10'. Encore que lors du partage du trop perçu (329.913,81 zaïres), la proposition du Conseil d'administration était d'affecter (60 %) donc 197.948,28 zaïres aux fonds de réserve, (30 %) soit 98.974,15 dans les fonds de prévo-

yance et (10 %), 32.991,38 comme primes des dirigeants; administrateurs et commissaires aux comptes !

Les conseillers techniques (M. Yves Lafond, soeurs Nelly Booms et Marie-Paul Duban et M. Egide Cantin) proposaient le transfert de tout dans les fonds de réserve (50 %) et de la prévoyance (50 %) afin que soit rétablie l'équilibre des fonds décadents (1.850.000,00Z.) Et pour la soeur Marie-Paul qui a relevé de tous les rapports (celui du président du C.A., du directeur-gérant et du président du C.C.) qu'aucun ne parlait de la conduite des dirigeants de la Coocec, souleva le dossier qui emporta "Sungura et Bisimwa". Ainsi donc ils étaient tout simplement débarqués !

Les élections statutaires

Le président sortant du C.A., le citoyen Sungura écarté des élections pour irrégularité dans le remboursement de prêt (55.000,00 zaïres remboursés la veille de l'Assemblée générale sur un total de 83.000) a perdu son fauteuil au profit du délégué de la Coopec d'Idjwi, le ci-

toyen Bazirunguka Naweza. Pour le vice-président du C.A., le citoyen Bisimwa, il lui était tout simplement demandé de regagner le camp des délégués pour n'avoir pas pu honorer son engagement. Les 150.000,00 zaïres de prêts étaient arrivés à échéance et les maisons hypothéquées ne semblaient pas convaincre la commission de crédit.

On notait dans la Commission de crédit le départ de Katwanyi et l'entrée de Bulambo sous la nouvelle présidence de Mutula. A la suite d'une forte tension, le représentant de l'Etat, le citoyen Bikawula devait prendre la direction des débats pour une issue heureuse de l'assemblée générale.

La Coopec-Butembo dit adieu !

Au cours de cette Assemblée générale, les délégués ont pris acte de la désaffiliation de la Coopec-Butembo qui se muait en Coopérative Financière du Zaïre (COFIZA), la COOCEC-Kivu ne parvenant plus à satisfaire ses attentes socio-économiques. Par la même occasion, l'assistance fut informée de la désaffiliation de

la COOCEC-Kivu vis-à-vis de la SODERZA. Société qui ne répondait pas avec compétence à son programme d'action (moulin hydraulique à Kabare et cuisinière améliorée à Mwenga) et de surcroît déficitaires ! Le salut de la COOCEC par l'encadrement de la Banque du Zaïre ?

Les révélations faites aux délégués, surtout par l'équipe technique, ont fait penser que le salut de la COOCEC dépendait de l'encadrement que la Banque du Zaïre voudrait lui apporter. Le document laissé par la Banque (Mesures d'application des dispositions de l'Ordonnance-loi 72/004 aux Coopératives d'Epargne et de Crédit) permettra de repenser l'action préalable à cet encadrement. Il s'agit de la constitution des dossiers des Coopec et pré-Coopec et leur évaluation après un assainissement financier et un recouvrement des prêts. A ce propos un avocat-conseil en la personne de Me Ntabarusha est retenu. La dernière démarche consiste à réfléchir sur les statuts et à restructurer tous les services de la Coocec.

Barhayiga Shafari.